

**Relever le défi de l'attractivité :
Quels leviers autres que le salaire ?**

**Le 21 juin 2024,
en ligne, via la plateforme ZOOM.**

S'il est incontournable que le niveau de salaire est un facteur clé pour rendre attractif un poste de travail, force est de constater que les marges de manœuvre sont réduites dans notre secteur sanitaire, médico-social et social.

Pour autant, il existe des leviers autres, prévus par le code du travail, qui permettent d'accorder des avantages aux salariés et ainsi renforcer l'attractivité.

Pour envisager d'y recourir, encore faut-il les connaître et en maîtriser les contours.

C'est ce que nous vous proposons d'aborder à l'occasion d'un **webinaire, animé par Maître Angélique RIALLAND, avocate au sein du Cabinet AD LEGIS.**

Il se déroulera le vendredi 21 juin 2024, de 9h30 à 11h, en ligne via la plateforme Zoom.

Au programme :

- 1) La qualité de vie au travail : une démarche à ne pas négliger
- 2) Les titres restaurant
- 3) La prime transport et le forfait mobilités durables
- 4) Le nouveau dispositif de partage de la valeur dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
- 5) L'intéressement

Animation

Maître Angélique RIALLAND, Avocate – Cabinet AD LEGIS Avocats à Rennes

Participation

Adhérents : 80€ par personne / Non adhérents : 150€ par personne

Horaires

De 9h30 à 11h

Un replay sera accessible sur demande auprès de l'URIOPSS et pendant une durée d'un mois suivant le webinaire.

Le lien de connexion vous sera adressé quelques jours avant la réunion.
Nous vous remercions de vous inscrire à l'aide du bulletin d'inscription à suivre.

Bulletin d'inscription

Relever le défi de l'attractivité : Quels leviers autres que le salaire ?

21 juin 2024

Nom de l'Association :

Nom de l'Etablissement :

Adresse :

Tel:

Nom des participants	Fonction	E-mail
■	■	E-mail :
■	■	E-mail :
■	■	E-mail :
■	■	E-mail :

Inscription : 80 Euros x = Euros (adhérents)

150 Euros x = Euros (non adhérents)

Règlement par : Chèque bancaire - CCP - Virement à l'ordre de l'URIOPSS Bretagne

à retourner avant le 18 juin à l'URIOPSS Bretagne :

203 G, Avenue Patton – CS 80626

35706 RENNES CEDEX 7

Tél. : 02 99 87 51 52

uriopss@uriopss-bretagne.fr